



inform
CONTACT

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

№ 73

Juillet – Septembre 2011

La CGS plaide la cause des syndicats d'Ukraine

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a adressé une lettre au Président d'Ukraine Victor Ianoukovytch, dans laquelle il est dit:

«Durant les dernières années, les attaques de certains ministères et services d'Etat contre les syndicats se sont renforcées. On crée des états-majors pour lutter contre la Fédération des syndicats d'Ukraine et on donne des instructions aux syndicats de base pour former des syndicats «jaunes» afin de contrebalancer les syndicats de la FSU.

Le parquet général et les organes de la justice sont entraînés dans cette lutte et, au moyen de leurs requêtes incessantes, ont pratiquement paralysé l'activité de la FSU. Le parquet a interdit aux organes élus de la centrale de prendre des décisions liées à leurs biens immobiliers.

Conformément aux Conventions de l'OIT №№ 87 et 98, ratifiées par

l'Ukraine, les pouvoirs d'Etat doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires des syndicats pouvant limiter leur activité légale.

Prenant en considération ce qui est dit, nous Vous demandons, en tant que garant de la Constitution, d'arrêter la campagne illégale contre la Fédération des syndicats d'Ukraine et ses organisations membres, de ne pas permettre de nouvelles violations de leurs droits, et de garantir l'application des lois et des Conventions de l'OIT sur la non-ingérence dans l'activité statutaire des syndicats».

Des lettres pareilles ont été envoyées au Premier ministre d'Ukraine Mikola Azarov et au Procureur général Victor Pchonka.

La CGS: les indemnités et allocations ne sont pas une partie du SMIG

La Confédération générale des syndicats est inquiétée par les propositions et les recommandations dans le domaine de la rémunération dont le projet

est actuellement discuté par le Comité d'intégration de la Communauté économique eurasienne (CEEA). Ce projet prévoit l'inclusion dans la notion du SMIG de tous les paiements supplémentaires (indemnisation des dépenses pour le traitement médical, l'alimentation et les bons de séjour dans les maisons de repos).

Selon la CGS, les paiements, que l'Etat ne peut pas garantir aux travailleurs, ne doivent pas être inclus dans le SMIG qui est une rémunération garantie par l'Etat. Ces paiements doivent se rapporter aux dépenses du patronat pour l'entretien de la main-d'œuvre. L'adoption du projet pourrait se refléter négativement sur les relations du travail, donner aux employeurs le droit d'établir des taux de salaires au-dessous du SMIG, léser les intérêts des travailleurs employés aux travaux insalubres et dangereux, dans des conditions climatiques dures, la nuit et les jours fériés.

En juillet de l'année dernière, la CGS, avec ses organisations membres dans les pays de la CEEA, avait déjà exposé son opinion dans une déclaration qui a été adressée aux Présidents des Etats de la Communauté et à la direction de la CEEA. Cependant, les amendements proposés n'ont pas été pris en considération.

Dans cette situation, le secrétaire général de la CGS Vladimir Scherbakov est contraint une fois de plus à s'adresser directement au secrétaire général de la CEEA Taïr Mansourov, avec une lettre, et à le demander à prendre en considération la demande des syndicats et à faire apporter des

amendements nécessaires au projet susmentionné.

La Déclaration de la CGS quant aux événements tragiques à Oslo

«La Confédération générale des syndicats est profondément bouleversée par les actes terroristes à Oslo, absurdes et atroces, qui ont coûté la vie à une centaine de gens innocents.

Au nom des dizaines de millions des travailleurs des pays de la CEI, la CGS condamne résolument ce crime féroce et exprime ses condoléances profondes à toutes les victimes de ce crime, à leurs parents et proches, ainsi que sa solidarité avec les syndicats et le peuple de la Norvège.

La CGS condamne résolument le terrorisme dans toutes ses formes, quels que soient ses arguments, motifs et justifications. Ensemble avec l'opinion publique internationale, nous exprimons l'espoir que le gouvernement de Norvège prendra des mesures nécessaires pour comprendre la situation, punir les terroristes et pour ne pas permettre dans l'avenir des actes barbares pareils».

La CGS appelle ses organisations membres à marquer la JMTD

«Le 7 octobre 2011, le mouvement syndical mondial va marquer pour la quatrième fois la Journée mondiale pour le travail décent. Cette journée, instituée en 2008 par la Confédération syndicale internationale (CSI), dont plusieurs organisations syndicales de la CEI sont membres, donne la

possibilité aux syndicats du monde d'exprimer leur soutien massif au Programme du travail décent adopté par l'Organisation internationale du travail en 1999.

Ce Programme a pour but de garantir à tous les travailleurs du monde un emploi de qualité, une rémunération décente et juste, une protection sociale sûre avec le respect des droits des travailleurs et des syndicats à la liberté de s'unir, de négocier avec les employeurs dans les conditions de démocratie, d'égalité et de dignité.

Ces principes ont été largement soutenus par le mouvement syndical, si bien que le nombre de participants à la JMTD augmente chaque année. Actuellement cette Journée est devenue une manifestation de la force et de l'influence du mouvement syndical et ouvrier, de son dévouement aux idéaux de la lutte pour les droits et les intérêts des travailleurs de notre planète.

La crise économique mondiale, dont les conséquences se font sentir jusqu'à présent dans plusieurs pays et régions, a montré l'actualité de ces principes. Les syndicats posent la question de leurs mise en oeuvre devant les leaders des pays du G8 et du G20, cherchent à obtenir leur inclusion dans l'ordre du jour des rencontres au sommet».

Le leader de la CGS tient une rencontre avec les militants syndicaux du Tadjikistan

Le 2 septembre 2011, les membres du Conseil général de la Fédération

des syndicats indépendants (FSIT) ont eu à Douchanbé une rencontre avec Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS qui est arrivé au Tadjikistan pour participer à la réunion du Conseil des chefs d'Etat des pays de la CEI.

Lors de l'entretien, Mourodali Salikhov, président de la FSIT, a informé les participants de l'activité des syndicats tadjiks, de leurs efforts pour défendre les intérêts socio-économiques des travailleurs du pays, pour améliorer la situation économique dans le pays.

Le dirigeant de la CGS a souligné dans son intervention que, durant ces vingt ans de l'indépendance du pays les syndicats du Tadjikistan ont pu consolider leurs rangs, ont acquis de l'autorité non seulement dans leur propre pays mais aussi auprès du mouvement syndical international. Il a fait accent sur les problèmes et les succès de l'activité du mouvement syndical de la CEI, sur l'activité de la CGS qui vise à améliorer la vie des travailleurs, à défendre leurs droits et intérêts.

La CGS défendra les droits des travailleurs immigrés de la CEEA

Natalya Podchibyakina, secrétaire générale adjointe de la CGS, a pris part à la réunion du Conseil pour la politique de migration de la Communauté économique eurasiennne (CEEA), tenue à Minsk le 16 septembre 2011. La réunion a discuté de la politique de migration dans les pays de la CEEA, a reconnu nécessaire d'établir un contrôle régulier sur l'applica-

tion de la Convention sur les droits des travailleurs immigrés et de leurs familles, adoptée lors de la création de la CEEA.

Les participants à la réunion ont discuté aussi de la coopération avec la CGS quant à la protection sociale des travailleurs immigrés. Natalya Podchibyakina a informé les membres du Conseil de la position de la CGS et de ses organisations membres sur la politique de migration, a souligné la nécessité de moderniser les législations nationales de migration. Les orientations principales de la coopération entre la CGS et le Conseil ont été aussi discutées.

Le Conseil a proposé de formuler des propositions concernant les relations entre la CGS et la CEEA concernant la protection sociale des travailleurs immigrés et de signer un accord de coopération entre ces deux organisations.

Lors de la discussion du projet de loi cadre «Protection sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles», la représentante de la CGS s'est prononcée contre l'utilisation des agences de location privées dans les relations de travail des immigrés.

Azerbaïdjan: les problèmes du travail décent dans les multinationales

Une conférence internationale «Participation des compagnies multinationales à la garantie du travail décent: les buts et les résultats» a eu lieu à Bakou le 21 septembre 2011. Les représentants des partenaires

sociaux, des compagnies multinationales, des organisations internationales, du ministère du Travail et de la Protection sociale de la population, ainsi que des députés du Parlement y ont pris part.

Comme devait le souligner la conférence, les multinationales occupent une place importante dans l'économie du pays, ont une expérience positive dans la garantie du travail décent, cependant certaines compagnies violent la législation du travail en vigueur, font fi des normes internationales du travail. Les représentants des syndicats et les autres participants ont mis l'accent sur la nécessité de prévenir et d'éliminer des cas pareils.

Les réformes qui sont en cours en Azerbaïdjan visent tout d'abord la création des conditions dignes de la vie et du travail, l'augmentation du bien-être matériel des salariés et de toute la population. Le pays coopère étroitement avec les organisations internationales, y compris l'ONU et l'OIT pour garantir les droits sociaux. Le pays s'est joint à 18 articles de la Charte sociale européenne, a ratifié 56 conventions de l'OIT, y compris 8 conventions fondamentales. L'OIT, de sa part, a confirmé l'intention de poursuivre son activité pour garantir en Azerbaïdjan des conditions du travail décentes.

Bélarus: la FSB insiste sur le maintien des syndicats dans les entreprises privatisées

La Fédération des syndicats de Bélarus s'est résolument prononcée

pour le maintien des emplois, des syndicats et des accords collectifs dans les entreprises qui sont à privatiser. Cette position de principe de la centrale a été à plusieurs reprises avancée par les leaders de la centrale. La FSB, dans sa nouvelle déclaration, a encore une fois attiré l'attention des partenaires sociaux sur l'importance de respecter les droits socio-économiques des travailleurs.

La centrale cite, à titre d'exemple, la situation dans la compagnie publique «Novobelitsavtotrans», actuellement privatisée, et où, grâce aux efforts du syndicat de branche, on a pu s'entendre sur le maintien durant cinq ans du nombre d'emplois, de l'orientation de l'entreprise et des conditions stipulées dans les contrats de travail et la convention collective.

Le gouvernement de Bélarus se propose de privatiser 245 entreprises et organisations, actuellement propriété d'Etat, d'ici l'an 2013.

Géorgie: l'action de solidarité avec les travailleurs de l'usine «Herculès»

Une centaine de travailleurs de l'usine métallurgique «Herculès» de Koutaïssi ont commencé le 13 septembre 2011 une grève en demandant l'amélioration des conditions du travail et le rétablissement dans leurs fonctions de 17 ouvriers licenciés. Quatre ouvriers ont fait la grève de la faim. Deux jours après, la police a dispersé cette action, ayant interpellé 40 participants à la grève. Un peu

plus tard, tous, sauf les trois militants syndicaux condamnés à 10 jours d'arrestation, ont été libérés.

En réponse à cet acte arbitraire, les actions de protestation ont débuté le 26 septembre à Tbilissi et à Koutaïssi. Les militants syndicaux et les représentants des ONG ont pris part à ces actions en exigeant la libération immédiate des ouvriers interpellés et le respect des droits des travailleurs. Les manifestants portaient des slogans: «Herculès source d'esclavage!», «Solidarité avec les métallurgistes arbitrairement licenciés!», «L'esclavage est aboli, reveillez-vous!».

Les ouvriers licenciés ont été finalement réintégrés à l'entreprise contre la promesse écrite de ne plus s'occuper de l'activité syndicale. Depuis lors, sous la pression de la police, ces métallurgistes refusent à participer aux actions de protestation, ni ne donnent pas des interviews aux journalistes.

Kazakhstan: une rencontre de travail

Une rencontre de travail entre le président de la Fédération des syndicats de la République de Kazakhstan (FSRK) Siyazbek Moukachev et le Premier ministre du pays Karim Masimov a eu lieu le 1^{er} juillet. Les interlocuteurs ont discuté du dialogue social, de la réalisation de la Convention générale tripartite pour les années 2009–2011, ainsi que de l'augmentation de la rémunération aux travailleurs du service public.

Kazakhstan: l'augmentation des salaires aux travailleurs du service public

Le gouvernement du Kazakhstan a adopté un décret sur l'augmentation de 30% de la rémunération aux 1,3 million des travailleurs du service public à partir du 1^{er} juillet 2011.

A partir du 1^{er} juillet, la rémunération des travailleurs du service public augmentera en passant de 51933 à 67513 tengés (soit 464 dollars), y compris des travailleurs de l'enseignement de 49216 à 63981 tengés (440 dollars), des travailleurs de la santé de 46500 à 71045 tengés (488 dollars).

On augmentera aussi les indemnités du congès que les travailleurs du service public reçoivent conformément à la législation en vigueur.

Moldova: les syndicats demandent la destitution de la direction de la Caisse nationale de la sécurité sociale

La Confédération nationale des syndicats de Moldova s'est adressée au gouvernement en demandant la destitution de la présidente de la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) Maria Borta.

L'information concernant la violation de la législation en vigueur et les actions antisociales de la CNSS a été remise au Vlad Filat, Premier ministre de la République, lors de sa rencontre avec les dirigeants syndicaux, tenue le 5 juillet.

Les syndicalistes ont souligné l'inadmissibilité et l'illégalité des actions entreprises par la direction de la Caisse ces derniers temps. La direction se permet des abus de pouvoir, ne fait aucun cas des demandes des syndicats, interprète comme bon lui semble les actes normatifs.

Les actions préméditées de la CNSS retardent la distribution des bons de séjour aux sanatoriums, mènent au chaos et aux arrêts du traitement médical des travailleurs. Dans la situation, quand cela concerne des dizaines des milliers des travailleurs – c'est inadmissible, considèrent les syndicats.

Moldova: la sécurité du travail – tâche primordiale des syndicats

La Confédération nationale des syndicats de Moldova a initié en avril 2011 un projet «Dialogue social» qui comprend des programmes d'information, des séminaires, des débats publics et des tables rondes. La CNSM a proposé comme thèmes de discussion: la santé et la sécurité du travail, la rémunération et la tarification de la journée de travail, la jeunesse sur le marché du travail et l'éradication du travail des enfants, la protection sociale et les indemnités aux mères, retraités et handicapés.

Les participants au projet considèrent que la garantie de la sécurité du travail à la production est actuellement l'une des principales tâches dans les relations de travail. On en a parlé aux débats publics «La sécurité du travail et la protection

de la santé à la production: décisions et actions», tenus le 26 juillet à Chisinau. Oleg Boudza, président de la CNSM, les représentants de l'Inspection nationale du travail, du Bureau de l'OIT à Moldova, de la Confédération nationale du patronat, des ONG et des médias y ont pris part.

Selon les données de la centrale syndicale, on enregistre à Moldova de 500 à 600 accidents du travail par an, parmi lesquels 20% sont graves et 10%, mortels.

Les participants aux débats ont fait la conclusion que la législation nationale sur la sécurité et les accidents du travail doit être changée et mise en conformité avec la législation européenne.

Moldova: les syndicats contre les infractions à l'assurance maladie

La CNSM a exprimé son inquiétude en disant qu'à la cause du non-paiement, par les employeurs, des cotisations obligatoires à la Caisse nationale de l'assurance maladie, les établissements médicaux refusent de prêter secours aux travailleurs qui ont une police d'assurance.

Selon les syndicats, cette situation est injuste et viole le principe fondamental de l'emploi. Elle est aussi contraire au droit international et à la Constitution de la République de Moldova qui garantit aux travailleurs l'assurance médicale obligatoire.

La centrale syndicale s'est adressée à Marian Lupu, Président par intérim

de Moldova, en lui demandant d'intervenir et de soutenir la proposition des syndicats d'amender la loi sur l'assurance maladie obligatoire pour ne pas permettre des cas pareils dans l'avenir.

La CNSM s'est adressée aussi à la Caisse nationale de l'assurance maladie en l'appelant à reconnaître nul et non avenu l'article de la loi qui dit que «la validité de la police d'assurance sera suspendue en cas de non-paiement des cotisations par l'assureur pendant deux mois». Cette proposition des syndicats n'a pas été acceptée.

Pour cette raison, la centrale se propose d'adresser au gouvernement des propositions concrètes pour amender la loi sur l'assurance médicale obligatoire. Les syndicats espèrent aussi que les pouvoirs législatifs discuteront du problème existant et prendront des mesures pour améliorer la situation.

Russie: le Président de la Russie reçoit les dirigeants syndicaux

Dmitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie, a reçu le 21 juillet 2011 un groupe de dirigeants des centrales syndicales de Russie.

Plusieurs problèmes actuels ont été discutés lors de la rencontre, et parmi eux: l'ingérence des forces de l'ordre dans les affaires intérieures des syndicats, la protection des dirigeants syndicaux élus, l'amélioration des conditions et de la sécurité du travail, l'augmentation du bien-être matériel

des travailleurs et de leurs familles, la création au sein du G20 d'un groupe de travail chargé de l'emploi et de la protection sociale. Le Président a assuré aux participants qu'il chargerait le gouvernement d'examiner les propositions des syndicats.

Certains participants ont proposé de créer un nouveau Code du travail. Cependant cette proposition a été désapprouvée par Michaïl Chmakov, président de la FNPR. Selon Chmakov, le Code en vigueur permet de défendre en pleine mesure les droits et les intérêts des travailleurs. Toutefois il a reconnu que l'actuel Code, «c'est un document vivant qui a besoin d'être perfectionné». Medvedev s'est rangé à l'avis de Chmakov en disant que le Code était un produit de compromis qui ne pouvait pas être idéal et convenir à tout le monde, mais n'avait pas besoin d'amendements réguliers.

Auparavant, Mikhaïl Chmakov et Boris Kravtchenko, président de la Confédération du travail de Russie (CTR), ont vivement critiqué les dirigeants d'autres centrales syndicales qui ont signé un accord «Principes de la réforme de la législation du travail» avec Mikhaïl Prokhorov, un milliardaire, président du Comité du marché du travail de l'Union des employeurs et des industriels de Russie.

Dans une déclaration conjointe, signée par la FNPR et la CTR, il est dit: «Nous avons affaire aux tentatives continues, au moyen du mensonge non dissimulé, de désenfermer l'opinion publique et, sous prétexte de la modernisation de la législation du travail en vigueur, d'abaisser sensiblement la couverture sociale ac-

tuelle. Il est remarquable que parmi les défenseurs de ces tentatives, on trouve surtout les employeurs qui violent régulièrement le Code du travail en vigueur, qui licencient illégalement les ouvriers, recourent aux arriérés de salaire et poursuivent les militants syndicaux. Après la modernisation pareille, toutes les violations du Code du travail deviendront une norme légale.

Les deux centrales, les plus représentatives ont déclaré que tout changement dans le Code du travail devait être discuté au préalable à la Commission tripartite de Russie.

Russie: la FNPR participe à l'élaboration du programme électoral du FPR

Le leader du parti «Russie unie», et Premier ministre de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a eu le 29 août 2011 une rencontre avec le président de la FNPR Mikhaïl Chmakov pour discuter du Programme électoral du Front populaire de Russie (FPR).

La FNPR a été l'une des premières organisations sociales qui a soutenu la création du FPR, a participé activement aux élections primaires et à l'élaboration de son Programme.

Parlant du projet de Programme «Justice sociale – une voie vers la société des possibilités égales», Chmakov a souligné que le travail en Russie n'était pas apprécié à sa juste valeur. «Nous en avons parlé à plusieurs reprises au sein de la Commission tripartite nationale. Nous

comptons que malgré la crise économique mondiale, nous en Russie, nous pourrions ne pas admettre des chutes et des moments négatifs que certains autres pays ont connu» – a souligné Chmakov.

Vladimir Poutine a exprimé sa satisfaction de la participation active de la FNPR à la préparation du Programme du FPR.

Tadjikistan: les syndicats et le Parquet général contrôleront ensemble la sécurité du travail

Les représentants de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT) ont participé à la réunion du Collège du Parquet général qui a discuté de l'application de la nouvelle loi «La sécurité du travail».

Intervenant à la réunion, Mourodali Salikhov, le président de la FSIT, a souligné que l'inspection du travail de la centrale syndicale contrôlait soigneusement la sécurité du travail aux entreprises. Ces 5 dernières années l'inspection a révélé 16850 cas de violation des normes de la sécurité du travail, dont 13185 ont été éliminés dans les délais prescrits.

Pour rendre ce contrôle encore plus efficace, il a été décidé de faire ces vérifications ensemble, avec l'inspection du travail des syndicats, les représentants du Parquet général et du Service d'Etat de l'inspection technique.

Les employeurs qui empêchent d'effectuer les contrôles où refusent d'ap-

pliquer les prescriptions des commissions de contrôle vont encourir une peine conformément à la législation en vigueur.

Tadjikistan: une nouvelle loi sur les syndicats est adoptée

En août 2011, une nouvelle loi sur les syndicats a été adoptée au Tadjikistan. Elle a remplacé l'ancienne qui était en vigueur depuis mars 1992.

La nouvelle loi régit la fondation des syndicats, leurs droits et garanties d'action, leurs relations avec les structures d'Etat, les organisations des employeurs et les ONG, avec les personnes physiques et morales.

Au dire de Mourodali Salikhov, président de la FSIT, cette loi élargit les pouvoirs des syndicats, concrétise leurs fonctions et ouvre des nouvelles possibilités pour la défense des droits et des intérêts des travailleurs.

Ukraine: les syndicats rejettent les attaques du Parquet général

La Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a fait une déclaration par laquelle elle a protesté résolument contre l'ingérence incessante du Parquet général dans les affaires intérieures de la centrale syndicale la plus représentative.

Le nombre de demandes en justice initiées par le Parquet contre les syndicats augmente et toutes ces poursuites n'ont qu'une seule raison, mal fondée, que les maisons de cure des

travailleurs sont la propriété d'Etat et non des syndicats. On exerce une pression morale sur les militants syndicaux des entreprises, on les convoque pour donner des explications et leur intente des procès.

La FSU souligne dans sa déclaration qu'elle a été et reste le propriétaire légal de toutes les maisons de cure et d'autres établissements sociaux, ce qui a été confirmé par les tribunaux et par d'autres établissements d'Etat concernés.

En défendant ses droits, la FSU a déposé une demande reconventionnelle dont le but est d'arrêter l'arbitraire et de respecter le droit à la propriété garanti par la Constitution. Les syndicats se sont aussi adressés au Président et au Premier ministre d'Ukraine avec la demande de défendre les droits des travailleurs, des vétérans du travail qui, par leurs cotisations, ont érigé un réseau unique de cure et de repos.

Ukraine: la FSU demande que le Président du pays mette son veto à la nouvelle loi sur la retraite

La Fédération des syndicats d'Ukraine a adressé une lettre au Président d'Ukraine Victor Ianoukovitch pour dire que la nouvelle loi sur la retraite, adoptée le 7 juillet 2011, ne correspondait pas à la conception de la réforme de retraite coordonnée par les partenaires sociaux.

Cette loi a provoqué une vive réaction dans les collectifs de travail, dans les organisations syndicales et dans toute la société d'Ukraine pour la rai-

son que plusieurs de ses règlements sont contraires à la Constitution en vigueur et mènent à l'aggravation de la situation des retraités.

Les syndicats ont demandé que le Président mette son veto à la nouvelle loi dans sa rédaction actuelle, la renvoie au parlement pour sa mise au point et prenne des mesures pour défendre les droits constitutionnels des citoyens à une pension de retraite adéquate et à la justice sociale.

Les syndicats ont organisé le 15 juillet une marche de protestation à Kiev et un rassemblement devant le siège du Président d'Ukraine sous le slogan «Non à la réforme antipopulaire de la retraite».

Ukraine: les nouveaux critères de la représentativité des parties du dialogue social

Les articles 6 et 7 de la loi d'Ukraine «Le dialogue social en Ukraine», déterminant la représentativité des parties du dialogue social, sont entrées en vigueur le 18 juillet 2011.

Conformément aux nouveaux critères, les centrales syndicales nationales sont reconnues représentatives si elles comptent au moins 150 000 syndiqués, ont leurs organisations dans la plupart des territoires administratifs d'Ukraine et au moins 3 syndicats de branche.

Les syndicats de branche sont reconnus représentatifs s'ils réunissent au moins 3% des travailleurs de la branche correspondante.

Quant aux conseils des syndicats régionaux, ils sont reconnus représentatifs s'ils réunissent au moins 2% des salariés de la région.

***Le IVème congrès
de la Fédération des syndicats
des travailleurs de la branche
forestière de la CEI***

Le IVème congrès de la Fédération des syndicats de la branche forestière de la CEI a eu lieu en août à Moscou. Les délégués des syndicats de branche d'Azerbaïdjan, de Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Russie et d'Ukraine y ont pris part.

Victor Karnyuchine, président de la Fédération, a souligné dans son rapport d'activité pour les années 2006–2011 que la Fédération, avec ses organisations membres, avait tout fait pour atténuer les conséquences négatives de la crise économique pour les travailleurs de la branche, pour sauvegarder les emplois, avait participé activement aux négociations avec les employeurs, adopté plusieurs programmes et accords anticrise. Grâce à ces efforts, on a réussi à diminuer l'emploi partiel, les arriérés de salaires, à prévenir la fermeture de certaines entreprises.

Pour les prochains cinq ans, la Fédération se propose de prêter une attention particulière à la sécurité du travail, à la liquidation des conséquences négatives de la catastrophe de Tchernobyl.

Les participants au congrès ont constaté une baisse sensible de

la syndicalisation durant la période écoulée. La Fédération a perdu 182500 membres, soit 245 organisations syndicales de base. Ceci dit, les congressistes ont souligné la nécessité d'améliorer le travail de l'organisation, de renforcer la base financière des syndicats, leur responsabilité pour la mise en oeuvre des décisions prises.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, est intervenu devant les participants au congrès.

Le congrès a adopté les Orientations principales pour les années 2011–2016, a élu les organes dirigeant de la Fédération.

Victor Karnyuchine a été élu président de la Fédération.

***La réunion du Conseil
intergouvernemental
de la branche forestière
de la CEI***

Une délégation de la Fédération des syndicats des travailleurs de la branche forestière de la CEI, dirigée par Victor Karnyuchine, a pris part à la 11^{ème} réunion du Conseil intergouvernemental de la branche forestière de la CEI, tenue du 25 au 26 août 2011 à Astana, la capitale du Kazakhstan.

Dans son intervention à la réunion, Victor Karnyuchine, a prêté une attention particulière à la rémunération des travailleurs de la branche et à la sécurité du travail des salariés occupés dans les zones contaminées par la radioactivité.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
119119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(495) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru;

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,
AINSI QUE 30 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru